

Communiqué

**Abandon de quatre nouveaux captages :
L'Etat capitule face à la pollution**

Le projet de l'Etat de suspendre 4 nouvelles prises d'eau, après les 9 déjà abandonnées en Bretagne, constitue une véritable capitulation face à la pollution.

Depuis 1975, année d'adoption de la directive européenne sur la qualité des eaux, que de temps perdu, que d'occasions ratées (*Loi sur l'eau de 1992, PMPOA signé en 1993, 3 programmes Bretagne Eau Pure depuis 1990, Plan d'action de 2002 pour l'agriculture pérenne et la reconquête de l'eau ...*) pour faire reculer la pollution en nitrates des rivières bretonnes !

Condamnés en mars 2001 par la Cour de Justice Européenne, les gouvernements successifs n'ont pas voulu prendre à temps les mesures indispensables pour défendre les captages de production d'eau potable. Pire, depuis trois ans, les discours anesthésiants se sont succédés, (« *tout va bien* »), les remises en cause de la législation environnementale (réduction des distances d'épandage du lisier, relèvement des seuils d'autorisation des élevages, extensions des porcheries facilitées dans les zones déjà excédentaires) se sont multipliées !

Le projet de « *suspendre* » quatre nouveaux captages représente une gabegie financière considérable : des dizaines de millions d'euros ont été investis par les collectivités, pour pomper dans les rivières, traiter l'eau, mettre en place des périmètres de protection, développer des programmes bassins versants...

Casser le thermomètre n'a jamais fait baisser la fièvre : la suspension des captages ne règlera rien au problème des nitrates, comme la dénitrification des eaux de l'Ic et de l'Horn ainsi que les associations l'avaient dénoncé à l'époque, n'a en rien changé la courbe des nitrates, bien au contraire... Même sans captages, les nitrates continueraient de se déverser en mer et de provoquer les marées vertes et la France devrait appliquer la Directive cadre sur l'eau qui impose le « *bon état écologique* » en 2015 ! Il n'est d'ailleurs pas certain du tout, que cette mesure suffise à écarter le risque de sanctions européennes.

Eau & Rivières de Bretagne refuse qu'une nouvelle fois, les consommateurs d'eau soient les lampistes.

L'association va demander aux collectivités concernées de réunir leur comité syndical et de prendre position sur les mesures de fermeture projetées par l'Etat. Il faut que chaque citoyen sache précisément quels sont les élus qui s'opposent à cette mesure et ceux qui cautionneraient cet abandon. Eau & Rivières de Bretagne rassemblera samedi 17 février toutes les associations d'usagers concernées, pour étudier les actions à mener (manifestation régionale, grève des factures d'eau, recours juridiques, interpellation des candidats aux prochaines élections) afin de s'opposer à cette capitulation.

Le 13 février 2007

CONTACTS :

- **Camille Rigaud, Président** 02 97 56 80 09
- **Gilles HUET**, Délégué régional : 02 96 21 38 77 - 06 80 25 21 90
- **Jean-François PIQUOT** : 02 99 06 74 39

Venelle de la caserne 22200 GUNGAMP

Tél : 02 96 21 38 77 – deleque-regional@eau-et-rivieres.asso.fr

Association agréée de protection de l'environnement et de consommateurs

Membre de France Nature Environnement et du Bureau Européen de l'Environnement

<http://www.eau-et-rivieres.asso.fr>